

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu accordé, à titre dérogatoire, à la salle d'animation Le Pas sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/10/2022
Membres en exercice :	26
Présents :	20
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Serge FRAYSSINET, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE.

Absent et excusé : Mathilde ANDRE, Laetitia CAYREL (pouvoir Elodie RIVIERE), Emilie CHABRIER (pouvoir à Sébastien BOYER-MADRIERES), Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL), Marlène URSULE (pouvoir à Isabelle JOUFFRE)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne FALGUEYRETTES a été désignée secrétaire de séance.

06 - SIVU-RPE « Rêve avec moi » : participation financière supplémentaire 2022

Le Maire rappelle que par délibération n°1 du 24 février 2022, le conseil municipal a attribué au **Relais Petite Enfance (RPE) « Rêve avec Moi »**, une participation financière au titre de 2022 d'un montant de 4600€.

Suite au recrutement d'une nouvelle animatrice, l'excédent du budget du SIVU-RPE ne permet plus de faire face aux dépenses de fonctionnement. Le comité syndical du SIVU-RPE réuni le 29 septembre sollicite auprès des communes adhérentes une participation financière supplémentaire selon la clé de répartition. Le montant pour la commune s'élève à 2300€.

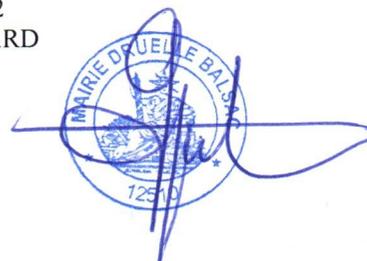
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le versement d'une subvention supplémentaire de 2300€ au SIVU Rêve avec Moi.
- signale que les crédits seront inscrits à la décision modificative n°2/2022

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération, transmise par voie dématérialisée en

Préfecture le : **14 OCT. 2022**
Publication le : **14 OCT. 2022**
Le Maire, Patrick GAYRARD

Ainsi fait et délibéré à Druelle Balsac, les, jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le Maire
Affiché le 14 octobre 2022
Signé par Patrick GAYRARD
Dématérialisé,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 06 - SIVU RPE Reve avec moi : participation financière supplémentaire
2022

.....
Date de décision: 13/10/2022

Date de réception de l'accusé 14/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20221013_06

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20221013-20221013_06-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DB 06 Reve avec moi participation financière.pdf (99_DE-012-
200064665-20221013-20221013_06-DE-1-1_1.pdf)